

Fichier métier - Médecin libéral spécialiste en médecine générale

Le médecin généraliste libéral dispense des soins globaux et continus aux patients, indépendamment de leur âge, de leur sexe et de leur maladie. Il soigne les personnes dans leur contexte familial, communautaire et culturel. Il est autonome et responsable de ses actes professionnels.

Son activité médicale s'inscrit dans un parcours de soins coordonnés, notamment en tant que médecin traitant, aussi bien pour les soins non programmés que pour les maladies chroniques. Son rôle est d'assurer un 1er niveau de recours aux soins, de coordonner le suivi médical, d'orienter le patient dans son parcours, et d'assurer une prévention personnalisée.

Le médecin libéral est également chef d'entreprise et doit gérer à ce titre les aspects administratifs, financiers, et réglementaires de son cabinet.

Missions principales	Activité de soins : consultations et visites médicales, coordination des soins, tenue des dossiers patients, gardes/astreinte en fonction des besoins et de l'organisation du territoire, régulation. Gestion entrepreneuriale : gestion financière, ressources humaines, conformité réglementaire, télétransmission, gestion des risques, immobilier, développement, gestion administrative.
Caractéristiques du poste	- Autonomie dans l'organisation du travail – Nécessite de développer une relation de confiance avec la patientèle. - Flexibilité dans les horaires de travail et l'organisation du cabinet - Temps partiel possible - Nécessité de trouver un équilibre vie professionnelle & personnelle - Veille scientifique et formation continue - Respect du cadre déontologique et des bonnes pratiques médicales - Respect du cadre réglementaire (convention médicale, RGPD...) évolutif - Possibilité d'exercice isolé, de groupe et/ou coordonné.
Statut	- Libéral – Statut indépendant - <i>Pas salarié de l'assurance maladie.</i> - Possibilité d'activité mixte salariée
Positionnement hiérarchique	- Chef d'entreprise – Possible employeur - Lien fonctionnel avec les autres professionnels de santé du territoire, les structures/organisation d'exercice coordonné et de soin. - Lien indirect avec l'assurance maladie dans le cadre d'une relation contractuelle/conventionnelle – Mais pas de liens de subordination & autonomie dans leurs pratiques médicales.
Compétences requises	- Diplôme d'Etat – Doctorat + DES - validant ses compétences cliniques en médecine générale - Connaissances en gestion administrative et financière d'un cabinet - Capacité à travailler en autonomie et à prendre des décisions - Compétences en communication & aisance relationnelle - Capacité à respecter un cadre juridique, conventionnel et éthique - Capacité d'adaptation aux évolutions réglementaires, des pratiques et des technologies - Capacité d'analyse, de suivi et de négociation d'indicateurs d'activité
Lieu de travail	- Cabinet (isolé/groupe), Maison de Santé Pluriprofessionnelle, ou autre structure médicale - Installation géographique libre - Activité sur plusieurs sites possible
Rémunération	- Honoraires et revenus variables en fonction de l'activité (consultations & actes techniques) – Cotations définies par la convention médicale. Honoraires libres pour statut déconventionné. - Aides financières et fiscales (Assurances Maladie et ARS) : - pour le fonctionnement du cabinet et sur atteinte d'objectifs - en fonction de la zone géographique d'installation - en fonction de votre situation (installation, poursuite d'activité...) - A titre indicatif : entre 80 000 et 120 000 € brut/an - Sources DRESS